CETTE QUESTION N'A AUCUN RAPPORT AVEC L'IRJA !

Publié par Cheikh Salih Ali Cheikh. Publié dans Annulatifs de l'Islam

Cette question n'a aucun rapport avec l'irja !
Cheikh Salih Ibn Abdil'Aziz Ali Cheikh

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 2min 52

Question :
Un chercheur a mentionné que des savants ont été touché par l'irja car ils ne rendent pas mécréant celui qui délaisse la prière par paresse et fainéantise. Cette parole doit-elle être comprise de manière absolue ?

Réponse :

Cette parole n'est pas vraie. Déclarer mécréant celui qui délaisse la prière par paresse et fainéantise est une question qui n'a aucun rapport avec l'irja. Les gens de la Sunna ont divergé entre eux sur la mécréance de celui qui délaisse la prière par paresse et fainéantise.

Et ils n'ont pas seulement divergé sur cette question, mais également sur la mécréance de celui qui délaisse un des piliers de l'Islam. Ils ont divergé sur la mécréance de celui qui délaisse la prière et également sur la mécréance de celui qui délaisse un des piliers de l'Islam comme la zakat ou le pèlerinage, etc. Il y a divergence entre l'Imam Ahmad et autres et il est même rapporté plusieurs avis de l'Imam Ahmad au sujet de la mécréance de celui qui délaisse un des piliers de l'Islam.

Et parmi les choses étonnantes, c'est que cinq avis sont rapportés de l'Imam Ahmad sur ce sujet. Cinq avis sur la question de savoir si celui qui délaisse un des piliers de l'Islam, autre que les deux attestations, mécroit ou non.

Le premier avis rapporté est qu'il mécroit en délaissant un des piliers de l'Islam, quel qu'il soit.

Le deuxième est qu'il mécroit s'il délaisse la prière et la zakat.

Le troisième est qu'il mécroit s'il délaisse la prière et la zakat lorsque le gouverneur combat pour celle-ci, c'est-à-dire seulement si le gouverneur combat pour celle-ci et non pas dans l'absolu.

Le quatrième est qu'il mécroit seulement s'il délaisse la prière.

Quant au cinquième... je l'ai oublié. Mais ce qui est voulu est que la divergence sur la question de la mécréance de celui qui délaisse un des piliers de l'Islam par paresse et fainéantise n'a aucun rapport avec l'irja. Et ce qu'a mentionné ce chercheur est à revoir.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Abdil'Aziz Ali Cheikh, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com